

INFONOTE

Assurance collective

Le 9 juin 2020

Vous accompagner : notre priorité **Crédit sur les primes d'assurance soins dentaires**

Prolongation jusqu'au 30 juin

Le 20 avril dernier, nous annonçons un crédit de 70 % sur les primes d'assurance soins dentaires de nos clients dont la garantie est pleinement assurée, pour les mois d'avril et mai. Nous sommes heureux de vous informer que nous prolongeons ce crédit jusqu'au 30 juin 2020.

Même si les cliniques dentaires ont commencé à rouvrir un peu partout au Canada, nous nous attendons à un volume de réclamations dentaires plus faible qu'en temps normal. Nous savons que les répercussions financières de la pandémie demeurent une préoccupation pour plusieurs d'entre vous. C'est pourquoi nous prolongeons ce crédit d'un mois pour vous aider en ces temps difficiles.

Ce crédit sera administré de la même façon qu'en avril et mai. Si vous êtes un client dont la garantie est pleinement assurée, vous recevrez un crédit mensuel de 70 % sur vos primes d'assurance soins dentaires pour le mois de juin.

- Si nous vous facturons mensuellement, nous porterons automatiquement le crédit du mois de juin à votre facture du mois de juillet. Aucune démarche n'est requise de votre part.
- Si vous émettez vos propres factures mensuelles, veuillez porter le crédit du mois de juin à votre relevé de facturation du mois de juillet.

Nous sommes là pour vous

Comme toujours, votre représentant en assurance collective est là pour vous. N'hésitez pas à lui faire part de toute question ou préoccupation

Commercialisation

Assurance pour les groupes et les entreprises